



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°18

Page 1 sur 9

Réunion du 16 juin 2026

Président : M. BOUQUET Jérôme.

Présents : MM. BARIS Jean François. FERCHAUD Philippe. KOUROGLI Jamel. REPENTIN Eric.

Absente : Mmes DUTHIN Patricia. DELORT Catherine

Invités : Mme HERMANT Vanessa. M.ELVIRA RUIZ Miguel

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe et Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

JOUEURS SUSPENDUS

Match n° 53957355 du 03/05/2026 en D3 Poule B ST GEORGES DES CTX 1 – VAL DE SAINTONGE EH 1 :
Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°14 du 10/06/2026 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La commission donne match perdu par pénalité au club de **ST GEORGES DES COTEAUX 1** avec -1 point et -3 points et 0/3 buts 3 points au bénéfice de **VAL DE SAINTONGE EH 1**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats Coupes et Challenges pour information.

- ◆ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

Match n° 55431194 du 07/05/2026 en CRITERIUM SENIORS A8 Poule B SEMUSSAC JS 3 – CABARIOT AS 3 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°14 du 10/06/2026 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La joueuse ayant une licence en herbe et une licence foot loisir, la commission considère qu'elle devait donc purger ses 2 matchs uniquement pour sa licence en herbe. La commission litiges et contentieux rétablit dans ses droits la joueuse licence n°9602270761 du **Club de CABARIOT**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats Coupes et Challenges pour information.

- ◆ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.



Match n° 53951217 du 09/05/2026 en D1 SEUDRE OCÉAN FC 1 – ST JEAN D'ANGELY SC 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°14 du 10/06/2026 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La commission litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain et attribue une pénalité de -1 point à **SEUDRE OCÉAN FC 1**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats Coupes et Challenges pour information.

- ◆ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

Match n° 55431188 du 24/04/2026 en CRITERIUM SENIORS A8 Poule B CABARIOT AS 3 – ENTENTE FCPO 17 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°14 du 10/06/2026 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La joueuse ayant une licence en herbe et une licence foot loisir, la commission considère qu'elle devait donc purger ses 2 matchs uniquement pour sa licence en herbe. La commission litiges et contentieux rétablit dans ses droits la joueuse licence n°9602270761 du **club de CABARIOT**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats Coupes et Challenges pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux

Match n° 53957448 du 10/05/2026 en D3 Poule B UNION COMMUNALE DE L'ANTENNE 1 – VAL DE SAINTONGE EH 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°14 du 10/06/2026 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La commission litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain et attribue une pénalité de -1 point à **UNION COMMUNALE DE L'ANTENNE 1**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats Coupes et Challenges pour information.

- ◆ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

Match n° 53955735 du 17/05/2026 en D2 Poule B ST PALAIS SPORT FOOT 2 – TRIZAY CS 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°14 du 10/06/2026 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La commission litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain et attribue une pénalité de -1 point à **ST PALAIS SPORT FOOT 2**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats Coupes et Challenges pour information.

- ◆ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°18

Page 3 sur 9

Match n° 55431026 du 17/04/2026 en CRITERIUM SENIORS A8 Poule A ST CESAIRE EFCV 2 – ST GEORGES DES COTEAUX 4 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°14 du 10/06/2026 qui a pris la décision suivante :

- ➔ Suite à une erreur administrative de transmission de courrier, la commission litiges et contentieux rétablie dans ses droits le joueur n° de licence 2548337483 du club de **ST CESAIRE EFCV 2**.
- ➔ Confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats Coupes et Challenges pour information.

- ◆ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

Match n° 55637605 du 22/05/2026 en Coupe des vétérans FONTCOUVERTE FC 3 - ROCHEFORT FC 4 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°15 du 15/06/2026 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La commission litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain et rétablit le joueur numéro de licence 1172415664 dans ses droits, suite à une erreur de saisie informatique date d'effet 22/05/2026, date de la rencontre le 22/05/2026.

Le dossier est transmis à la commission des championnats Coupes et Challenges pour information.

- ◆ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

Match n° 53951212 du 31/05/2026 en D1 COZES AS 2 – PERIGNY FC 2 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°15 du 15/06/2026 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La commission litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au Club de **PERIGNY FC 2** avec - 1 point et - 3 points et 0/3 buts au bénéfice de **COZES AS 2**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats Coupes et Challenges pour information.

- ◆ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.



RÉSERVES – RÉCLAMATIONS

Match n° 53987937 du 31/05/2026 en D3 Poule A VERINES ES 1 – LA ROCHELLE ES 3 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°14 du 10/06/2026 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La commission litiges et contentieux confirme le résultat acquis (4-1) sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats Coupes et Challenges pour information.

- ◆ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

Match n° 53962345 du 30/05/2026 en D3 Poule C CABARIOTAISE AS 2 – SEMUSSAC JS 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°14 du 10/06/2026 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La commission litiges et contentieux confirme le résultat acquis (3-1) sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats Coupes et Challenges pour information.

- ◆ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

Match n° 53962349 du 07/06/2026 en D3 Poule C ROYAN VAUX 2 – SEMUSSAC JS 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°14 du 10/06/2026 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La commission litiges et contentieux confirme le résultat acquis (7-0) sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats Coupes et Challenges pour information.

- ◆ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

Match n° 53987938 du 07/06/2026 en D3 Poule A VERINOISE ES 1 – RETHAIS FC 2 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°14 du 10/06/2026 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La commission litiges et contentieux confirme le résultat acquis (0-4) sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats Coupes et Challenges pour information.

- ◆ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°18

Page 5 sur 9

Match n° 53957487 du 30/05/2026 en D3 Poule B FONTCOUVERTE FC 2 – ST PORCHAIRE /CORME R1
Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°14 du 10/06/2026 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La commission litiges et contentieux juge la confirmation de la réserve irrégulièrement confirmée. De ce fait, classe le dossier sans suite et confirme le résultat acquis (2-0) sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats Coupes et Challenges pour information.

- ◆ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

Match n° 53957498 du 07/06/2026 en D3 Poule B FONTCOUVERTE 2 – ST CESAIRE EFCVC 1 :
Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°14 du 10/06/2026 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La commission litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de **FONTCOUVERTE 2** avec - 1 point et - 3 points et 0/3 buts au bénéfice de **ST CESAIRE EFCVC**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats Coupes et Challenges pour information.

- ◆ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

Match n° 53966227 du 07/06/2026 en D4 Poule A FC NORD 17 2 – DOMPIERRE STE SOULLE 4 :
Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°14 du 10/06/2026 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La commission litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de **DOMPIERRE STE SOULLE 4** avec - 1 point et - 3 points et 0/3 buts au bénéfice de **FC NORD 17 2**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats Coupes et Challenges pour information.

- ◆ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

Match n° 53962350 du 07/06/2026 en D3 Poule C ST PALAIS SPORT FOOTBALL 3 – CABARIOT AS 2 :
Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°14 du 10/06/2026 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La commission litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de **ST PALAIS SPORT FOOTBALL 3** avec - 1 point et - 3 points et 0/3 buts au bénéfice de **CABARIOT AS 2**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats Coupes et Challenges pour information.

- ◆ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°18

Page 6 sur 9

Match n° 54011787 du 31/05/2026 en D4 Poule D ST SAVINIEN 1 – ES THENAC/LES GONDS 2 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°15 du 15/06/2026 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La commission litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats Coupes et Challenges pour information.

- ◆ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Match n° 53969251 du 10/04/2026 en VÉTÉRANS Poule C SUD 17 FC 4 – ST GEORGES DES COTEAUX 3

Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV n°40 du 10/06/2026 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La commission de discipline interdit à ce club d'engager une équipe en championnat et en coupe vétérans pour la saison 2026/2027 pour leur permettre de se restructurer règlementairement.

Le dossier est transmis à la commission des championnats Coupes et Challenges pour application.

- ◆ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

ACCESSIONS ET RÉTROGRADATIONS FIN DE SAISON 2025/2026

Proposition de la Commission des Championnats Coupes et Challenges à valider le 17/06/2026 par le comité directeur.

DÉPARTEMENTAL 1

Descendent de R3 et réintègrent la D1

- SUD 17 FC 1

Accèdent en Régional 3

- PERIGNY FC 2
- ST JEAN D'ANGELY SC 1

Descendent en D2

- CANTON D'AUNIS FC 1
- COZES AS 2
- SAINTES FOOTBALL ES 1



DÉPARTEMENTAL 2

Accèdent en Départemental 1

- CANTON DE COURCON FC 1
- ÉTOILE MARITIME FC 2
- GEMOZAC US 1
- TRIZAY CS 1

Descendent en D3

- BREUILLET AS 1
- DOMPIERRE STE SOULLE 3
- MATHA AVENIR 2
- NIEUL SUR MER ASM 2
- SOUBISE PORT DES BARQUES 1
- TONNACQUOISE LUSSANTAISE 1

DÉPARTEMENTAL 3

Accèdent en Départemental 2

- NORD 17 FC 1
- DIABLES ROUGES BCY 2
- ROYAN VAUX AFC 2
- SUD 17 FC 2
- ANGOULINS JS 1
- SAUJON US 1
- CHADEN.JARN.MARIGN. 1

2^{ème} de poule

POULE A	ANGOULIN JS 1	$43 \div 20 = 2.15$
POULE B	ST GEORGES DES COTEAUX 1	$38 \div 20 = 1.9$
POULE C	SAUJON US 1	$47 \div 20 = 2.35$
POULE D	CHADEN.JARN.MARIGN. 1	$55 \div 22 = 2.50$



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°18

Page 8 sur 9

Descendent en D4

- VERINOISE ES 1
- AUNIS AVENIR FC 3
- BOISSEUIL 17 STADE 1
- SAINTES FOOTBALL ES 2
- ST PALAIS SPORT FOOT 3
- SEUDRE OCÉAN FC 2
- CHEVANCEAUX MONTLIEU 1
- GEMOZAC US 2
- FONTCOUVERTE FC 2
- CABARIOTAISE AS 2
- GUIT/NIEUL AS 1

10^{ème} de poule

POULE A	CAP AUNIS ASPTT FC 2	$14 \div 20 = 0.7$ (-25)
POULE B	FONTCOUVERTE FC 2	$12 \div 20 = 0.6$
POULE C	CABARIOTAISE AS 2	$14 \div 20 = 0.7$ (-30)
POULE D	GUIT/NIEUL AS 1	$12 \div 22 = 0.5$

DÉPARTEMENTAL 4

Accèdent en Départemental 3

- LA BAIE AS 1
- AIGREFEUILLE US 2 (l'équipe de ST CHRISTOPHE 2 ne peut pas accéder car déjà une équipe en D3)
- ST JEAN D'ANGELY SC 2
- ESAB 96 FC 1
- MARENNAISE US 2
- TREFLE SP. REAUX 1
- LA JARRIE FC 2
- ASNIERES LA GIRAUD 1
- ES THENAC/LES GONDS 2
- E.S.N.G. 1
- F.C. AV ST FORTAIS 1
- NORD 17 FC 2



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°18

Page 9 sur 9

2^{ème} de poule

POULE A	FC NORD 17 2	33	18	1,83 (Accède à la D3)
POULE B	ST HIPPOLYTE ES 1	18	12	1,5
POULE C	NACHAMPS 1	34	20	1,7
POULE D	ST SAVINIEN 1	37	18	2,05 (Infraction arbitrage 3 ^{ème} année)
POULE E	LIDONNAISE US 1	42	19	2,21 (Infraction arbitrage 3 ^{ème} année)
POULE F	JONZAC ST GERMAIN FC 3	41	20	2,05 (Pas de montée 1 équipe en D3)

SOUS RÉSERVES DES DOSSIERS EN COURS

Le Président,
Jérôme BOUQUET

Le secrétaire de séance,
Éric REPENTIN